

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

31 octobre 1991

Vol. 3 N° 10

ISSN 0937-714X

Pages 381-460

- 1. DOCTRINE** **Constance GREWE, Caen**
Le nouveau statut de la Corse devant le Conseil constitutionnel / A propos de la décision n°91-290 DC du 9 mai 1991 381
- 2. JURISPRUDENCE**
- Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 23. V. 91 - Condamnation d'un journaliste pour diffamation d'un homme politique / Obligation irréalisable d'établir la véracité des jugements de valeur / *Oberschlick c. Autriche* 389
 - 24. V. 91 - Droit à l'assistance d'un avocat d'office / *Quaranta c. Suisse* 398
 - 24. V. 91 - Caractère raisonnable de la durée d'une procédure civile / *Vocaturò c. Italie* 402
 - 26. VI. 91 - Deux ans et neuf mois de détention provisoire pour complicité d'assassinat / Nécessité d'établir les raisons des refus de libération / Violation de l'article 5 § 3 CEDH / *Letellier c. France* 404
 - 28. VI. 91 - Durée d'une procédure civile concernant la restitution d'une somme versée par erreur / Décision de rayer l'affaire du rôle après «désistement» du requérant / *Owners' Services Ltd. c. Italie* 407
- Cour de justice des Communautés européennes, Luxembourg**
- 25. VII. 91 - Interdiction législative du travail de nuit des femmes / Egalité de traitement entre hommes et femmes / *Aff. Stoeckel* 408
 - 4. X. 91 - Interruption médicale de grossesse comme «service» au sens de l'article 60 du traité CEE / Interdiction de diffuser des informations au sujet de cliniques situées dans un autre Etat membre / Questions préjudicielles déférées par la High Court de Dublin / *Aff. S.P.U.C. c. Grogan et al.*
Conclusion de l'avocat général M. Walter VAN GERVEN / *Arrêt* 410/424
- 3. DOCUMENTATION**
- France**
- 10. VII. 91 - Loi sur les écoutes téléphoniques / Suites données aux arrêts *Kruslin* et *Huvig* de la CourEDH 427
- Parlement européen, Strasbourg**
- 10. VII. 91 - Prix Sakharov pour la Liberté de la Pensée à Aung San Suu KYI : Discours de M. BARON CRESPO 430
- Les droits de l'homme dans le monde**
en 1989 et 1990 et la politique de la Communauté en matière de droits de l'homme
- 12. IX. 91 - *Résolution* du PE 431
 - 5. VIII. 91 - *Rapport* de Kenneth COATES 438
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
- Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 3. VII. 91 - Conditions et justification de détention en prison pour non-paiement des taxes d'importation / Requête *van Kuijk c. Grèce* déclarée recevable entre autres sous l'angle de l'article 3 CEDH 458



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.